Image not found or type unknown

Responsabilité bancaire pour enfant majeur

Par **praline**, le **02/07/2010** à **16:28**

Bonjour,
Ma fille a 24 ans. Si, elle contract un prêt qu'elle ne peut pas rembourser, si elle emet des chèques sans provision, si son compte demeure débiteur et qu'elle se retrouve interdit bancaire, la banque peut-elle se retourner vers nous ses parents ?

Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés